



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Projets Ministériels sur le numérique : Alerte !

Le 28 novembre dernier, le ministère de l'Éducation Nationale invitait enfin les organisations syndicales à prendre connaissance des projets de textes visant à transformer Base Elève en ONDE (Outil Numérique pour la Direction d'École) concoctés avec un « comité de directeurs » choisis et déclarés représentatifs par le ministère en dehors des organisations syndicales.

Augmentation et alourdissement des tâches des directeurs, Mise en cause des statuts des personnels et de l'école,

Présentés comme un outil pour mettre en place la réforme ministérielle et l'école inclusive, ces documents visent en fait sous prétexte d'informatisation à placer en ligne directe les directeurs sous la coupe des municipalités qui auraient accès à la plupart des données contenues jusqu'à la répartition nominale des élèves dans les classes, les emplois du temps pédagogiques, etc

Les promoteurs de ce logiciel ont même prévu la possibilité pour les familles d'intervenir sur la correction des données dans un premier temps.

Offensive pour placer les écoles sous la coupe des élus politiques.

Concernant l'utilisation d'AFFELNET, le ministère a conforté les craintes de la FNEC FP FO. Ainsi les directeurs seraient maintenant les responsables administratifs de la répartition des élèves entre les collèges dans le cadre de la carte scolaire et de la mixité sociale.

Enfin, sous prétexte d'amélioration des outils informatiques, le ministère entend imposer un cahier de bord (Renseignements pour la gestion des élèves et des personnels visant à supplanter celui utilisé actuellement par les IEN pour transférer ces missions aux directeurs).

Le mercredi 23 novembre, lors d'un groupe de travail consacré au numérique, plus spécifiquement à un projet d'arrêté relatif au traitement de déploiement des équipements mobiles (tablettes) dans les établissements et les écoles, il était déjà apparu nettement que dans le 1^{er} degré le DASEN était responsable du traitement et pouvait signer des conventions avec des communes portant sur l'utilisation des tablettes dans les écoles. Il a d'ailleurs été précisé que ces conventions pouvaient tout à fait concerner et définir une utilisation partagée de ces tablettes entre l'école et le périscolaire. Ainsi par ces conventions, les directions d'école seraient soumises à une charge de travail supplémentaire et directement seraient placées sous la tutelle des élus politiques. Au vu de cette situation inacceptable les représentants de la FNEC FP-FO ont demandé que le projet d'arrêté ne soit pas présenté au CTM du 7 décembre. Réponse du représentant de la Ministre : « nous maintenons le passage au CTM du 7. Je suis responsable des problèmes numériques, pas des problèmes statutaires »

Pour le SNUDI FO, les intentions de la Ministre sont parfaitement claires

1 – instituer une représentativité spécifique des directeurs d'écoles (en les dissociant du reste des PE) fabriquée par le ministère contre la représentation syndicale pourtant seule contrôlable en vue de remettre en cause la place des organisations syndicales indépendantes.

2 – Placer un peu plus les directeurs d'écoles sous la coupe des collectivités locales contre les garanties statutaires contenues dans le décret de 1989.

3 – leur conférer officieusement un statut de chef d'établissement au détriment de l'existence même des I.E.N.

C'est la raison pour laquelle le SNUDI FO demande l'abandon de ces projets qui prépareraient une deuxième étape : celle du recrutement des enseignants par les chefs d'établissements aux ordres des collectivités locales.

Montreuil le 01 décembre 2016